



AVANCEMENT DES PSYCHOLOGUES

IL FAUT SE BATTRE PIED À PIED !

COMMUNIQUÉ :

En pleine campagne d'avancement des psychologues du ministère de la justice.

FO Justice Psychologue partage votre impatience concernant la publication des résultats des promotions.

Sachez que chaque année, les collègues remplissant les conditions de promotion (ancienneté de 2 ans dans l'échelon 6) peuvent être proposés pour un passage en grade « hors classe ».

Le nombre d'agents promus à l'avancement est déterminé par un taux appliqué sur le vivier des promouvables.

Si ce taux est habituellement de 7% pour les fonctionnaires de catégorie A, il était de 9 % l'an passé, taux négocié pour faire suite à la création du corps des psychologues du ministère de la justice.

Après notre rencontre avec le secrétariat général le 4 novembre dernier, **FO Justice Psychologue** apprenait que, dans le contexte budgétaire, ce taux pouvait être revu à la baisse pour la campagne 2026.

FO Justice Psychologue a exigé le maintien du taux de 9% et l'a obtenu !!!

Concrètement, ce maintien a un impact direct pour nos collègues : ces 9 % supplémentaires permettent à davantage de psychologues de bénéficier d'un avancement de grade.

► **Suite à notre sollicitation, le garde des Sceaux avait porté notre demande.**

Une avancée concrète pour les psychologues, obtenue grâce à la vigilance, à la détermination et au travail constant de FO.

FO Justice Psychologue, fort de ses 18 mois d'ancienneté, se mobilise de plus en plus pour défendre les intérêts des psychologues !

► **N'hésitez pas à adhérer et nous solliciter pour toute suggestion.**

FO Justice – Psy – le 16 Décembre 2025

